



## UNSA FASMI

Affilié à

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

25 rue des tanneries 75 013 PARIS

Email : [secretariat@unsapolice.com](mailto:secretariat@unsapolice.com) - Site : <http://police.unsa.org>

Tél: 01 43 40 64 27 – Fax : 01 43 40 25 81

Paris, le Jeudi 24 Octobre 2019

# DECLARATION PREALABLE DU CHSCT CRS DU 24 Octobre 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les représentant(e)s de l'administration,  
Cher(e)s collègues,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour notre 3<sup>ème</sup> comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail CRS faisant suite à celui d'hier (spécifique « programme de mobilisation contre le risque suicidaire »).

L'ordre du jour conséquent témoigne de la diversité des attributions allouées aux membres du CHSCT, tant sur le périmètre que sur le fond des réflexions engagées.

Notre CHSCT spécifique CRS bénéficie d'un champ d'action étendu et varié tels que la prévention, les délégations d'enquêtes, les visites de sites, ou encore en matière de préconisations en vue d'améliorer les conditions de vie au travail pour nos agents. Cependant, il y a lieu de s'interroger sur le devenir de cet organe d'échange. En effet, nous avons appris que dès 2021, la fusion annoncée des CHSCT et CT entrera en vigueur.

**Le CHSCT CRS existera-t-il encore ou, serons nous amenés à nous revoir lors d'un CSA (comité social d'administration)? Pour l'UNSA FASMI/SNIPAT, il est hors de question de supprimer ou diluer notre instance spécifique CRS.**

L'arrêté transversal (Arrêté portant sur l'organisation relative du temps de travail) révisant toutes les règles de gestion horaire des personnels du ministère, actifs, administratifs contractuels est enfin paru. Néanmoins, il existe encore des zones d'ombre, c'est pourquoi, nous avons sollicité la DCCRS afin que les organisations syndicales soient concertées sur les orientations quant à l'application des 11heures de repos journaliers, pour ne citer que cet exemple.

Nous estimons que nos acquis actuels, nos compensations (HR, HS), entre autres, nous garantissent plus de droit que dans les règles communes dictées dans cet arrêté.

**La mise en place de l'APORTT le 01 janvier 2020, sera un véritable bouleversement particulièrement au sein des quatre autoroutières parisiennes et celle de Strasbourg, exclues je le rappelle de la vacation forte, faute d'effectifs.**

**Fort heureusement, suite à un dialogue social et des propositions, celles-ci devraient pouvoir tester à titre expérimental un nouveau cycle binaire en 12h08 pour les brigades de jour et la conservation du 4/2 pour nos nuitoux.**

**Ces collègues se sont sentis réellement pris en otage, vivant comme une réelle injustice l'impossibilité d'obtenir un cycle leur offrant plus d'équilibre vie privée vie professionnelle.**

Il est cependant important d'abonder en effectif ces services, afin de permettre de mener à bien cette expérimentation.

L'emploi multiple et varié de nos collègues, les amène à être confrontés à des situations et environnements anxiogènes. L'incendie de Notre Dame en était l'exemple le plus parlant. Le risque de plombémie existant, nous attendons toujours communication des éléments de la médecine de prévention afin de pouvoir les transmettre à nos collègues exposés.

**Une autre catastrophe est survenue depuis avec l'incendie de l'usine Lubrizol. Le Jeudi 26 septembre à Rouen, les CRS 03 et 04 ont été directement exposés à des risques chimiques. Nous sommes interrogatifs sur la mise à disposition des moyens de protection professionnels, où étaient-ils, monsieur le Préfet ?**

De même, nous souhaiterions avoir connaissance des risques pour la santé des fonctionnaires engagés examens de santé demandés par la médecine de prévention et la direction centrale des CRS.

Un suivi médical sera t-il mis en place ?

En l'absence de réponses claires à nos interrogations, véhiculant de réelles frustrations et angoisses, vis-à-vis de nos collègues CRS engagés dans ces catastrophes chimiques, l'UNSA FASMI SNIPAT déclenche la procédure du droit de retrait !!!

Enfin, pour ce qui relève des conditions bâtementaires, dont nous aurons l'occasion d'échanger à travers la présentation des documents uniques d'évaluation des risques des zones Nord, Ouest et Sud, il est regrettable que la qualité du dialogue social entretenu avec la DCCRS ne se retrouve pas lors des pré CHSCT de la zone sud, pour ne citer qu'elle.

Nous avons sollicité une réflexion sur la faisabilité d'une étude de ces documents se rapprochant le plus de l'instantané. Aujourd'hui, l'inspection technique centrale va nous présenter cette note qui développera une réactivité accrue de tous les membres du CHSCT CRS. La perspective de nouvelles réflexions évoluera sur d'autres sujets, au combien importants.

En dernier lieu, il est regrettable que le cantonnement de La Roseraie subisse un retard de livraison.

Comment peut-on convier les partenaires sociaux à une réception de travaux alors que tout est à refaire (électricité, peinture, plomberie) ?

Les collègues de terrain engagés au quotidien méritent plus de considération.

Que dire de l'hébergement de l'unité en PNSR 59, qui a dormi dans les véhicules, faute d'avoir eu une structure hôtelière digne de ce nom ?

Nous vous remercions de l'attention apportée et vous demandons d'annexer la présente déclaration au procès-verbal de séance.

La Délégation UNSA FASMI SNIPAT